ART. 2 N° 343

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 septembre 2013

ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 343

présenté par M. Berrios, M. Foulon, Mme Louwagie, M. Hetzel, M. Solère, Mme Genevard, M. Frédéric Lefebvre et M. Herbillon

ARTICLE 2

I. – À l'alinéa 23, substituer aux mots :

« le mot : « soixante » est remplacé »

les mots:

« les mots : « âgée de plus de soixante ans » sont remplacés ».

II. – En conséquence, à la fin du même alinéa, substituer au mot :

« soixante-cinq »

le mot:

« retraitée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet alinéa est dans la continuité du précédent et il est donc nécessaire d'y appliquer les mêmes changements.

C'est pourquoi il est proposé de modifier cet alinéa.